

MAIRIE D'IRANCY

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JUIN 2020

L'an deux mille vingt, le seize juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. PODOR, Maire.

PRESENTS : M. PODOR Stephan, Maire, M CROS Patrick, premier adjoint, M HENNEQUIN Patrice deuxième adjoint, M RICHOUX Gabin, M ABRY Sébastien MME CELIS Elisabeth, MME CHARVET Tessa, M MESLIN Robert, MME PAC Lucile, MME CAYREL Mylène, MME BEUVE Dominique, Conseillers Municipaux.

SECRETAIRE DE SEANCE : MME CELIS Elisabeth.

1°) Ouverture de la séance :

Approbation, à l'unanimité, du compte-rendu du dernier Conseil Municipal du 26 mai 2020.

2°) Délégation d'attribution du conseil municipal au maire

L'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que le Maire peut se voir confier par le Conseil Municipal un certain nombre d'attributions limitativement énumérées. Il les exerce alors en lieu et place du Conseil Municipal et doit régulièrement rendre compte de ces délégations devant ce dernier.

En application de ces dispositions, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne délégation au Maire pour exercer les opérations suivantes :

- de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants dans la limite de 3 000 € HT.
- passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes
- créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux,
- prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans le cimetière,
- accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de condition ni de charges,
- fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts
- intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle,
- régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux,
- exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L. 240-1 à L. 240-3 du code de l'urbanisme,
- autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre,

3°) Formation des commissions communales

Concernant la formation des commissions Finance, Bâtiment et Travaux, Appel d'offre, Communication, il a été décidé que tous les membres du conseil feraient partie de ces commissions.

4°) Choix de délégués SPL, SDEY, Canal du Nivernais, Correspondant Défense et Natura 2000

Suite au renouvellement du conseil municipal 15 mars 2020, il est obligatoire de renouveler les délégués au sein du Syndicat Départementale d'Energies de l'Yonne, SPL, Canal du Nivernais, Correspondant Défense et Natura 2000

En conséquence, sont élus les délégués suivants :

Syndicat Départementale d'Energies de l'Yonne :

Titulaire M MESLIN Robert
Suppléant : M HENNEQUIN Patrice

SPL du Pays Coulangeois

Titulaire M PODOR Stéphan
Suppléant : M CROS Patrick

Canal du Nivernais

Titulaire Mme CELIS Elisabeth
Suppléant : M ABRY Sébastien

Correspondant Défense

Titulaire M RICHOUX Gabin
Suppléant : M PODOR Stéphan

NATURA 2000

Titulaire M HENNEQUIN Patrice
Suppléant : Mme CAYREL Mylène

5°) Renouvellement de la CCID

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'une liste de 12 commissaires titulaires et 12 commissaires suppléants doit être envoyée à la Direction Générale des Finances Publiques d'Auxerre afin que soit constituée la nouvelle commission communale des impôts directs. Après discussion et votes, le Conseil Municipal propose les personnes suivantes :

*BIENVENU Baptiste, CANTIN Benoit, CHARRIAT William, COLINOT Anita, GIVAUDIN Franck, FERRARI Christophe, RENAUD David, RICHOUX Gabin, DARLES Eric, DELALOGUE Roger, CHARRIAT Jacqueline, CANTIN Gérard, RENAUD Christine, CORDIER Julien, VULLIEN Alexandre, CHRETIEN Bruno, CROS Patrick, HENNEQUIN Patrice, ABRY Sébastien, CHARVET Tessa, MESLIN Robert, PAC Lucile, CAYREL Mylène, BEUVE Dominique,

6°) Devis désherbeur à air chaud pulsé

Le Maire propose au conseil municipal l'acquisition d'un désherbeur à air chaud pulsé pour le service technique afin de maintenir la commune propre.

La société ALABEURTHE a effectué un devis au prix de 2 300.00 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal : 8 voix pour, 1 contre et 2 abstentions

-autorise le Maire à signer le devis d'un montant de 2 300.00 € HT.

-autorise le Maire à signer tout document relatif à la bonne exécution de cette délibération

7°) Remboursement assurance

Le Maire informe le Conseil Municipal que GROUPAMA a procédé au solde de l'indemnisation suite au sinistre intervenu place de l'église par le règlement de la somme de 100.64 € par chèque.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne son accord pour l'encaissement de ce chèque